

N A O 2016 ou les négociations de dupes

Négociations Annuelles Obligatoires 2016

L'UNSA a proposé, à notre Direction, ces quelques améliorations sociales.
Après trois réunions de blablatage voici leurs réponses :

- Mesures salariales

- Rehaussement du plafond des rémunérations par niveau et notamment en tenant compte du coût de la vie en Île-de-France.
La DRH : on ne touche pas à la convention collective.
- Déplafonnement du niveau 5.
La DRH : en négociation au niveau groupe.
- Prise en charge par l'employeur des frais de parking et transport en commun à hauteur de 100%
La DRH : non sauf dérogation.
- Augmentation de l'enveloppe des augmentations individuelles
La DRH : 1% et restera stable.

- Conditions de travail et organisation du temps de travail

- Arrêt du gel des embauches et mise en place d'un programme de recrutement en fonction des départs (retraite, mobilité, etc...)
La DRH : pas d'engagement.
- Article 12-12 de la convention collective - congés pour enfant malade : doublement du nombre de jours d'absence rémunérés en cas d'enfant handicapé
- La DRH : à négocier au niveau du groupe.
- Subrogation «employeur» pour le congé paternité
La DRH : en fonction du groupe.
- Négociation d'un accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées
La DRH : charte présentée au DG avec un rdv pour en discuter.



Le législateur interdit l'usage de la cigarette électronique sur les lieux de travail (article L 3511-7-1 du code du travail)



Pas de revalorisation du barème forfaitaire pour l'année 2016

- Attribution de 2 demi-journées offertes par l'entreprise pour permettre un départ anticipé à 12h les 24 et 31 décembre de chaque année
La DRH : à 12 h 30 pour 2016.
 - Renforcement de l'équipe volante comprenant tous les métiers concernés dans une CCM
La DRH : non, 1 par secteur.
 - Favoriser la mise en place du temps partiel
La DRH : pas favorable.
 - Mise en place d'un plan d'action sur le Stress
La DRH : à l'étude.
 - Mise en place d'une équipe des traitements GAB
La DRH : à l'étude.
 - Partage du poste de CTA
La DRH : toujours en test après deux ans.
 - Faciliter l'accès aux crèches inter-entreprises
La DRH : verse déjà 5,50 € aux parents.
 - Mise en place de la retraite progressive
La DRH : pas d'engagement sauf cas particulier.
 - Prise en charge par l'employeur de la journée de solidarité
La DRH : non.
- Divers
- Favoriser l'application « BAL F11 publications syndicales » afin de privilégier le support électronique
La DRH : limité à quatre par an donc pas d'évolution.
 - Accords pour l'obtention d'heures de délégation pour la réunion des commissions obligatoires du Comité d'Entreprise
La DRH : à réfléchir.
 - Mise en place du nouveau calendrier social dans le cadre de la réforme Rebsamen
La DRH : reste sur les anciens décrets

Clin d'œil de l'UNSA :

Cette fois, le Temps des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) est bien terminé.

Au-delà de ce Temps Fort, nous relevons et apprécions une vraie dynamique collective et durable dans le refus du développement des négociations obligatoires, génératrices de nouvelles sources de revenus pour nos salariés.

Ensemble, nous construisons sereinement notre avenir, un avenir dans lequel nous voulons que les salariés du CMIDF restent au centre de ces négociations.

Encore un grand bravo et merci pour le seul engagement pris : vous finirez à 12h30 les 24 et 31 décembre 2016.

Peut-on rejoindre les élus UNSA CM-CIC ?

par téléphone : 01 53 48 21 88 (local UNSA CM-CIC)

par courriel : unsacmidf@creditmutuel.fr

auprès de vos délégués syndicaux

Dominique CHIVOT - Laurent GAUTIER